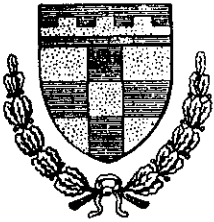


RÉPUBLIQUE ET CANTON
DE GENÈVE



COMMUNE
D'AVULLY

SL/lp

CADASTRE
Reçu le :
18 MAI 1989

AVULLY, le 17 mai 1989

COMMISSION CANTONALE
NOMENCLATURE
Case postale 36
1211 - GENÈVE 8

Concerne : Dénomination d'artère

Messieurs,

En accord avec M. Denis BOUVIER, maire de la Commune de Chancy, nous nous permettons de vous demander d'entreprendre les démarches nécessaires pour la dénomination du chemin menant du carrefour "Le Relais Fleury" (route du Moulin-Roget) à la place militaire d'Epeisses; cette dénomination est "Chemin de Couchefatte".

En effet, le bâtiment militaire porte de numéro 45 ch. du Martinet 1237 Avully, alors que son seul accès ne peut se faire que par le chemin mentionné plus haut.

Ainsi, par ce changement, il sera plus aisé de trouver la famille de M. Paul Marius JUTZET, intendant, tant pour des visiteurs que pour des livraisons.

Les potelets portant l'indication "chemin de Couchefatte" pourraient être placés selon le croquis annexé.

En espérant qu'il vous sera possible de donner une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la Mairie :
Geneviève MOTTET, maire d'Avully

G. JUTZET

Denis BOUVIER, maire de Chancy

Annexe : ment.

Bon

(Handwritten signature of Denis Bouvier)